



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icoigne sont convoqués en Assemblée primaire, le

LUNDI 13 DECEMBRE 2021, A 20H00

A la salle des abris d'Icoigne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Présentation de la planification financière 2023/2026.
4. Lecture du Budget 2022 de la Municipalité.
5. Approbation du Budget 2022 de la Municipalité. Décision.
6. Règlement sur la gestion des déchets – Taxe sur les déchets urbains.
Information.
7. Divers.

Le détail du budget 2022 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les budgets 2022 de la Municipalité et de l'ACCM sont publiés dans leur intégralité sur le site www.icoigne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration communale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 23 novembre 2021